

Novembre 2020

ABENDROT
INFO

N° 66



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Des élections
passionnantes

Page 6

ÇA Y EST!

Démarrage des travaux
dans la Güterstrasse à
Bâle (photo)

Page 8

INTÉRÊTS PRODUITS PAR LES AVOIRS DE VIEILLESSE

Changement dans la déter-
mination du taux d'intérêt

Page 10

ÉDITEUR

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle
stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch

RÉDACTION ET RÉALISATION

Weissgrund AG, www.weissgrund.ch

PHOTOGRAPHIE

Stiftung Abendrot (couverture, p. 4, p. 9 en haut, p. 11) | Rüdīsühli Ibach
Architekten (p. 9 en bas) | Estrada Reichen Architekten GmbH (p. 16)

IMPRESSION

Stuedler Press AG | 4020 Bâle | www.stuedlerpress.ch

PAPIER

Refutura, 100% papier recyclé

TIRAGE

12 450 exemplaires

Novembre 2020

SOMMAIRE

Éditorial	4
À noter – Bon à savoir	5
Assemblée des Délégués – Des élections passionnantes	6
Démarrage des travaux dans la Güterstrasse à Bâle	8
Intérêts produits par les avoirs de vieillesse	10
Élection de Dominique Becht au comité de la SSF	11
Codétermination du personnel en cas de changement de caisse de pension	12
Révision des règlements des coûts, d'organisation et des prestations	14

TRAVERSER LA CRISE ENSEMBLE

Au moment où je rédige ces lignes, le port du masque est obligatoire dans les transports en commun et en partie aussi dans les magasins. Qui aurait cru au début de l'année qu'un virus comme celui de la COVID-19 nous occuperait aussi longtemps et aussi intensément?

Les institutions de prévoyances ressentent aussi la crise liée au corona : avec liée au des pertes en Bourse et des taux de couverture en baisse. Grâce au matelas financier constitué l'année précédente et au redressement continu de la Bourse, la Fondation Abendrot se trouve actuellement dans une position favorable et solide. Mais il est pratiquement impossible de prévoir les effets à long terme de la crise. Le confinement a placé un grand nombre de nos locataires d'espaces commerciaux, tout comme plus d'une entreprise affiliée, dans une situation financière difficile. La Fondation Abendrot s'efforce d'atténuer les conséquences économiques pour les personnes concernées et les soutient en période d'absence de revenu.

Cet été, une quarantaine d'entreprises de Laufen ont été fortement secouées par le destin. Presque toute l'aire de la zone industrielle de la Wahlenstrasse a été détruite par un grand incendie. Même si personne n'a été blessé, ce destin tragique nous émeut et nous laisse sans voix. Plusieurs locataires ont

perdu leur existence professionnelle et ne possèdent plus rien. Des solutions d'urgence pour les victimes sont recherchées avec la municipalité et la population. La Fondation Abendrot projette de reconstruire le complexe qu'elle a acquis en 2017 et de le consacrer aux mêmes utilisations.

L'Assemblée des Délégués a eu lieu sous forme écrite en raison de la COVID-19. Nous le regrettons beaucoup, étant donné que les candidates et les candidats au Conseil de Fondation n'ont pas pu se présenter personnellement. Nous nous réjouissons d'autant plus que pour la première fois depuis la création de la Fondation Abendrot, nous avons le plaisir d'accueillir au sein du Conseil de Fondation une représentation originaire de Suisse romande.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour gérer sûrement votre avoir de vieillesse et garantir vos rentes futures et sommes très motivés pour relever les défis à venir.

Enza Bögli
directrice
d'Abendrot



À NOTER – BON À SAVOIR

MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR ?

Face au nombre croissant de problèmes de santé, la mesure de la qualité de l'air et plus particulièrement des particules fines, de l'ozone, du CO₂, des pollens, etc., revêt ces dernières années une plus grande importance pour la population. La Fondation Abendrot y contribue et effectue dans ses projets immobiliers, une fois qu'ils sont terminés, des échantillons de mesure des polluants dans les espaces intérieurs.

UTILISATION DE MATÉRIAUX PEU POLLUANTS

Les efforts accomplis dans l'élaboration de projets, leur réalisation et l'utilisation de matériaux aussi écologiques, durables et peu polluants que possible portent-ils leurs fruits ? Permettent-ils vraiment d'atteindre l'objectif recherché, à savoir des locaux d'habitation et de travail disposant de confort et d'une bonne qualité d'air, sans préjudice pour la santé des résidents?

RÉSULTAT DES MESURES

Les mesures de la qualité de l'air intérieur déjà effectuées au Goldbachweg à Bâle et dans le complexe Lagerplatz de Winterthur font apparaître un résultat très satisfaisant : la qualité de l'air est située dans la plage prescrite par Minergie Eco. Les mesures ont été réalisées par la société Carbotech, une entreprise établie à Bâle depuis 1987 et assurée à la Fondation Abendrot, qui s'est spécialisée dans le conseil environnemental et les substances polluantes.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS – DES ÉLECTIONS PASSIONNANTES

La 36^{ème} Assemblée des Délégués de la Fondation Abendrot aurait dû se tenir le 17 septembre 2020 au Théâtre SCALA BASEL. Mais il en a été autrement.

La situation incertaine en raison de la pandémie de coronavirus a incité le Conseil de Fondation en mai 2020 à réaliser l'Assemblée des Délégués prévue pour l'automne non pas en présentiel, mais sous forme écrite. Cela a pesé particulièrement lourd cette année où la réélection du Conseil de Fondation dans son ensemble et l'élection d'une suppléante et d'un suppléant pour la représentation des employeurs et des employés étaient à l'ordre du jour.

Retour sur 2019

Fin décembre 2019, la Fondation Abendrot avait réalisé une performance de 10,38% (2018 : -1,68%) sur son patrimoine. Cela a permis une progression du taux de couverture, qui atteint le très bon chiffre de 113,03% (2018 : 107%), et de la fortune qui passe à 2181 milliards de francs (2018 : 1909 milliards), malgré la baisse du taux d'intérêt technique de 2% à 1,75%. Le Rapport de gestion 2019 peut être demandé à la Fondation Abendrot ou consulté en ligne.

Bonne participation au vote et aux élections

220 délégués ont participé au vote et aux élections. Stefan Schönberger (Neovius AG), a procédé à la supervision notariale des dépouillements et établi un procès-verbal des élections qui est mis à disposition sur le site web de la Fondation Abendrot.

Approbation du procès-verbal et du Rapport de gestion

Le procès-verbal de la 35^e Assemblée des Délégués tenue l'année dernière le 19 septembre 2019 et le Rapport de gestion 2019 ont été approuvés.

Approbation de la clé de répartition des frais administratifs

Les délégués ont également approuvé la clé de répartition des frais administratifs pour 2021, en vigueur depuis le 1.1.2018 :

1 assuré(e)	0,35% du salaire AVS + CHF 100.–/personne
Pour les entreprises de plus de :	
50 assuré(e)s	0,30% du salaire AVS + CHF 90.–/personne
100 assuré(e)s	0,25% du salaire AVS + CHF 90.–/personne
150 assuré(e)s	0,25% du salaire AVS + CHF 80.–/personne
200 assuré(e)s	0,20% du salaire AVS + CHF 70.–/personne
250 assuré(e)s	0,15% du salaire AVS + CHF 60.–/personne
Contribution maximale	CHF 450.–/personne

Reconduction du Conseil de Fondation

Les membres du Conseil de Fondation qui se représentaient ont été confirmés par vote tacite pour le mandat 2021-2023.

Sandro Furrer prend la place de Vijitha Schniepper qui se démet de ses fonctions; il change désormais de statut suite à une réorientation interne au sein de l'Asso-

ciation LernWerk. Claudio Miozzari, jusqu'à présent suppléant côté employeurs, effectue la substitution et comble la vacance créée par ce changement.

Pour son nouveau mandat, le Conseil de Fondation est composé des membres suivants :

Représentantes et représentants des employeurs

Simone Emmel, Anwaltsgemeinschaft, Bâle	Membre du Conseil de Fondation
Werner Hartmann, Hartmann Architekten AG, Bâle	Membre du Conseil de Fondation
Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen	Membre du Conseil de Fondation
Claudio Miozzari, Miozzari GmbH, Bâle	Membre du Conseil de Fondation
Martina Pongratz, Stiftung Rheinleben, Bâle	Suppléante

Représentantes et représentants des employés

Cornelia Geiser, comm.versa GmbH, Bâle	Membre du Conseil de Fondation
Sandro Furrer, LernWerk, Turgi	Membre du Conseil de Fondation
Markus Staub, Max-Havelaar-Stiftung, Zurich	Membre du Conseil de Fondation
Martina Suter, Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau	Membre du Conseil de Fondation
Annette Puglia-Egloff, Fondation Cap Loisirs, Genève	Suppléante

Élection de la suppléante côté employeurs

Martina Pongratz a été élue suppléante côté employeurs au Conseil de Fondation. Le Conseil de Fondation souhaite la bienvenue à Martina Pongratz et lui adresse ses meilleurs vœux pour son nouveau mandat.



Élection de la suppléante côté employés

Annette Puglia-Egloff a été élue suppléante côté employés au Conseil de Fondation. Elle est la première représentante originaire de Romandie. Le Conseil de Fondation souhaite la bienvenue à Annette Puglia-Egloff et lui adresse ses meilleurs vœux pour son nouveau mandat.



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DANS LA GÜTERSTRASSE À BÂLE

Après plusieurs retards, les travaux de construction dans les halls situés côté cour de l'ancien négociant en boissons Theo Rietschi AG ont démarré le 31 août 2020. Réaliser ce projet de transformation au cœur d'un îlot fermé de blocs d'habitation sera une tâche ambitieuse.

Dans les deux étages supérieurs du bâtiment situé dans la cour, 15 lofts d'habitation (appartements à pièce unique) verront le jour, avec des superficies de 39 à 58 m². Dans les halls du rez-de-chaussée sont prévus une crèche et différents locaux commerciaux et ateliers. Des locaux de stockage sont également prévus au sous-sol. L'ancienne voie d'accès au site servira de nouvel accès et de passage piéton semi-public entre les rues Güterstrasse et Dornacherstrasse.

L'association familiae affiliée à la Fondation Abendrot depuis le 1.1.2005 sera locataire et exploitante des locaux de crèche et de garderie situés au rez-de-chaussée. Avec un total d'environ 500 salariés à Bâle, familiae propose des formules d'accueil

dans plusieurs garderies, mais travaille également dans l'aide à l'enfance et à la jeunesse, dans les services de conseil pour les femmes, etc.

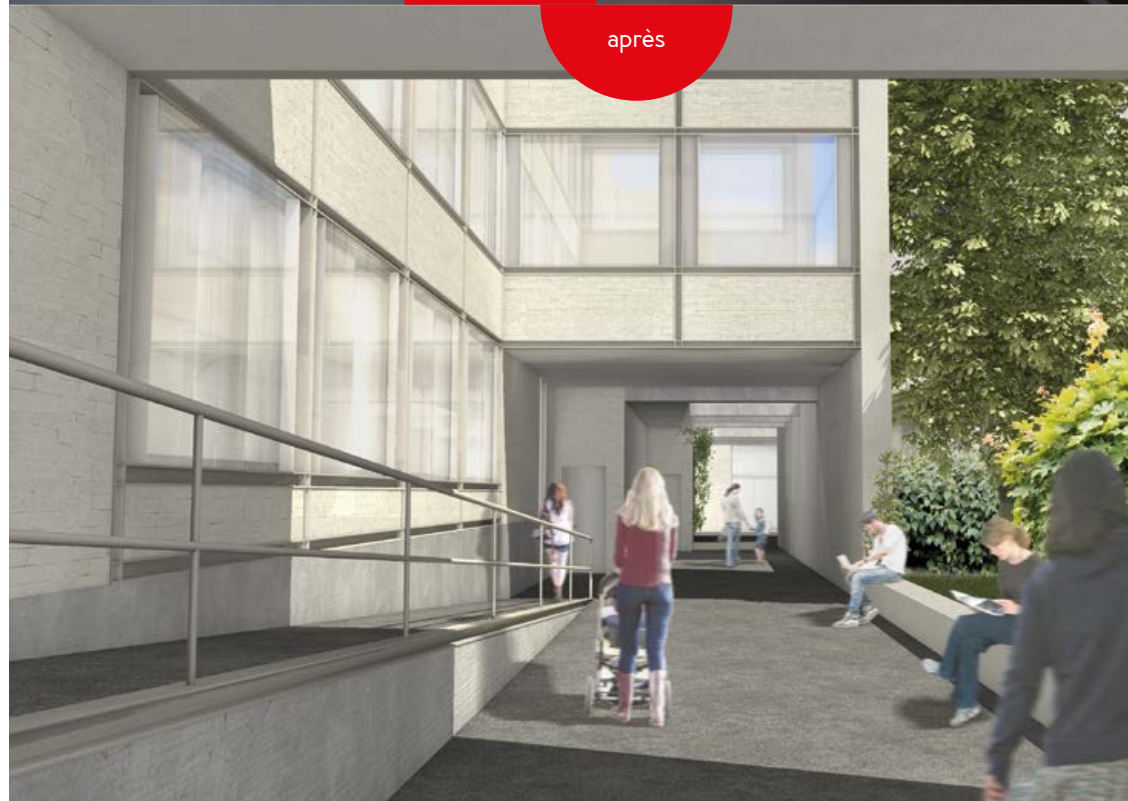
Le fait que la transformation planifiée depuis longtemps puisse enfin être amorcée est un motif de grande satisfaction. La fin de la solution provisoire en conteneurs sur le terrain de l'école de Brunmatt dans le Gundeli touche donc à sa fin.

La Fondation Abendrot se réjouit déjà de l'achèvement des travaux au printemps 2022 et des futurs locataires.

Tout vient à point à qui sait attendre. Ce proverbe convient aussi au projet de transformation de la Güterstrasse 246 à Bâle.



avant



après

INTÉRÊTS PRODUITS PAR LES AVOIRS DE VIEILLESSE

Jusqu'à présent, le Conseil de Fondation fixait le taux d'intérêt pour l'année civile à venir de manière prospective en décembre, sur la base du taux d'intérêt minimal LPP et de la situation financière de la fondation. En raison de turbulences sur le marché, comme l'a également montré l'exemple de la COVID-19, la situation financière d'une caisse de pension peut changer rapidement après la décision sur le taux d'intérêt.

C'est pourquoi le Conseil de Fondation a décidé qu'à partir de 2020, le taux d'intérêt qui rémunère les avoirs de vieillesse sera fixé de manière rétrospective. Cela signifie que le Conseil de Fondation établit au mois de décembre le montant provisoire du taux d'intérêt des avoirs de vieillesse pour l'année civile à venir. Il s'appuie pour cela sur le taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral.

En outre, le Conseil de Fondation décide en décembre du taux d'intérêt définitif pour l'année civile en cours. Le rendement des actifs réalisé jusqu'en décembre et la situation financière de la Fondation sont à la base de cette décision. Si ce taux d'intérêt est supérieur au taux provisoirement fixé, les assurés qui ne sont pas sortis ou qui n'ont pas pris leur retraite avant le 31 décembre de l'année en cours recevront

rétroactivement un intérêt supplémentaire sur leur avoir de vieillesse.

Avantages de la fixation rétrospective

- Les résultats des marchés financiers sont pris en compte conformément à la période.
- La réaction à de très bons ou à de très mauvais résultats de placements se fait rapidement.
- Les décisions relatives aux taux d'intérêts sont mieux comprises par les assurés quand elles correspondent à la situation actuelle des marchés financiers.

Dans les caisses de pension, la tendance est au modèle rétrospectif. Observés sur le long terme, les deux systèmes se traduisent par une évolution similaire.

Un élément essentiel de la prévoyance professionnelle sont les intérêts produits par les avoirs de vieillesse. Intérêts et intérêts composés vous permettent de disposer à la retraite d'un capital plus important pour le financement de vos prestations de vieillesse.

Le modèle rétrospectif est toutefois plus prudent que le modèle prospectif offensif. Dans les deux variantes néanmoins, la situation financière exacte au moment de prendre une décision sur les taux d'intérêts n'est pas connue.

Taux d'intérêt pour l'année 2020

Pour l'année 2020, le taux d'intérêt de 1,75% adopté en décembre s'applique. La situation actuelle ne permet pas d'escompter des taux d'intérêts rétrospectifs plus élevés.

ÉLECTION DE DOMINIQUE BECHT AU COMITÉ DE LA SSF

La Swiss Sustainable Finance (SSF) a pour objectif de faire de la Suisse un centre leader dans le domaine des prestations financières durables. Elle met au premier plan la promotion des thématiques sociales et environnementales dans les opérations d'investissement et de financement. Cela constitue un renforcement ciblé de la place financière suisse et ouvre de nouvelles possibilités. Depuis sa création, la SSF enregistre une augmentation significative de ses membres : l'association regroupe aujourd'hui 150 entreprises et institutions. Un signe manifeste de l'importance croissante de la durabilité.

La Fondation Abendrot est membre de la SSF depuis le printemps 2019 et depuis le

30 juin 2020 également représentée au sein de son comité en la personne de Dominique Becht, responsable du service Titres. Le nouvel élu Dominique Becht déclare : « C'est une bonne chose de savoir que la Fondation Abendrot est également reconnue comme pionnière de la durabilité dans une association à large assise dont les membres appartiennent au secteur financier traditionnel, et qu'elle puisse y jouer le rôle d'éclaireur. »

Nous félicitons Dominique Becht pour son élection au comité de la SSF.



Plus de 60 organisations, parmi elles des prestataires de services financiers, des investisseurs, des instituts de recherche et les pouvoirs publics, se sont regroupées pour créer en 2014 l'association Swiss Sustainable Finance.

CODÉTERMINATION DU PERSONNEL EN CAS DE CHANGEMENT DE CAISSE DE PENSION

Conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 5 mai 2020, le personnel a un droit de codétermination sur la question du changement de caisse de pension. La résiliation par l'employeur d'un contrat d'affiliation avec l'ancienne caisse de pension requiert l'approbation préalable du personnel [article 11 paragraphe 3^{bis} LPP]. En l'absence de ce consentement, la réalisation n'est pas valide.

Il ne suffit donc pas que la représentation des employés au sein des commissions de prévoyance du personnel donne son accord sans s'être concertée auparavant avec les collaborateurs. Il ne suffit pas non plus d'informer les collaborateurs ou de les auditionner après la résiliation. Dans le processus de négociation entre employeur et employés, le personnel a le droit d'influer sur la recherche d'une solution et de participer activement à la décision. Le législateur a décidé qu'il revenait à la caisse de pension antérieure de contrôler et de décider si la procédure a été respectée.

Indications sur les avoirs de vieillesse

Si une entreprise affiliée souhaite effectuer un examen de la solution de prévoyance, la Fondation Abendrot exige depuis de nombreuses années de la part des courtiers ou de l'employeur une procuration signée par la commission de prévoyance du personnel.

Ce n'est qu'avec cette procuration que des indications sur le montant des avoirs de vieillesse individuels peuvent être fournies. Les informations relatives au montant des avoirs de vieillesse, aux prestations ou à d'éventuelles perceptions anticipées pour l'achat d'un logement, une mise en gage ou des compensations pour divorce, relèvent de la protection des données et ne peuvent être consultées qu'avec l'accord de l'assuré.

Compte tenu de la délivrance de cette procuration, la Fondation Abendrot suppose que la représentation des employés a informé les assurés comme il se doit. Nous constatons malheureusement avec régularité que cela n'est pas le cas, ce qui est une violation manifeste de la loi sur la protection des données.

Implication des employés

En cas de résiliation d'une affiliation, la Fondation Abendrot exige de l'entreprise une confirmation juridiquement valable que les employés ont été impliqués dans le processus. Nous rappelons aux membres des commissions de prévoyance du personnel (CPP) qu'ils représentent les intérêts de tous les collaborateurs et pas seulement les leurs. Pour les décisions importantes, il est donc indispensable d'obtenir l'avis des assurés avant d'approuver la communication des avoirs de vieillesse ou une modification de leur prévoyance.



RÉVISION DES RÈGLEMENTS DES COÛTS, D'ORGANISATION ET DES PRESTATIONS

Diverses réglementations ont été révisées en 2020.
Voici les changements effectués.

Révision du Règlement des coûts au 1.1.2020

Le prélèvement d'une contribution aux frais de CHF 200.–, pour le calcul d'un achat pour retraite anticipée est supprimé à compter du 1.1.2020.

Révision du Règlement d'organisation au 1.1.2020

Pour que les intérêts des assurés soient bien représentés au sein du Conseil de Fondation, ce dernier a adopté des critères supplémentaires pour une élection en son sein et défini de manière plus claire la représentation des employés et des employeurs. L'article 7 du Règlement d'organisation a été modifié en conséquence.

Composition

- Au moment de leur élection, tous les membres et suppléant(e)s doivent
- être des assurés actifs des entreprises affiliées ;
 - être salariés avec un taux minimal de 40% ;
 - être soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire ;
 - atteindre le seuil d'entrée LPP.

Un passage provisoire au-dessous des seuils de ces conditions en cours de mandat n'est possible que pour une

durée maximale de deux ans. Pour les membres et suppléant(e)s déjà en fonction au 1.1.2020, une période transitoire s'applique jusqu'au 1.1.2024 pour la mise en conformité avec ces exigences.

Employés et employeurs délèguent le même nombre de représentantes et de représentants au Conseil de Fondation. Est considérée comme représentation des employeurs une personne responsable des décisions fondamentales d'une entreprise ou qui agit tout au moins effectivement en ce sens. Cela concerne les personnes occupant des fonctions au sein des organes de la société et qui font p. ex. partie de l'encadrement, de la direction, de la direction de services, de la direction des RH, etc. S'il existe des doutes sur une personne quant à la nature de la représentation, elle sera considérée comme représentante des employeurs.

Constitution

Le Conseil de Fondation a décidé que la présidence et la vice-présidence doivent être paritaire, c.-à-d. composées à la fois d'une représentation des employeurs et des employés. Telle était déjà la pratique dans le passé, qui a désormais été fixée à l'article 9 du Règlement.

Révision du Règlement des prestations au 11.6.2020

Dans le cadre du contrôle de la conformité légale et documentaire du Règlement effectué le 13 septembre 2019, l'autorité de surveillance BSABB (BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel) a attiré l'attention sur les points suivants :

- ❖ Le droit à bénéficier d'une rente d'enfant s'applique également aux enfants invalides à au moins 70% jusqu'à l'âge de 25 ans accomplis, si l'enfant n'est pas entré auparavant dans la vie active. Cet ajustement a été effectué dans l'art. 21 al. 5 et l'art. 47 al. 2.
- ❖ Le montant des cotisations éventuelles destinées à la résorption d'un découvert n'est pas défini par le règlement. Si les cotisations d'assainissement ne sont pas définies sous forme chiffrée par le règlement, une déduction selon l'art. 17 al. 2 lettre f de la LFLP n'est pas possible. Les cotisations supplémentaires destinées à des mesures d'assainissement ne pourraient donc être appliquées qu'à partir du moment de l'adoption concrète d'une décision par le Conseil de Fondation. Cela signifie qu'un effet rétroactif ne serait pas possible. L'art. 80 al. 1 définit à présent clairement qu'il s'agit de l'introduction de futures cotisations supplémentaires.
- ❖ Le transfert d'une rente de divorce sous forme de capital conf. à l'art. 22c de la LFLP n'est possible que sur la base d'un accord avec le conjoint bénéficiaire. Sans accord en ce sens, la rente à vie au titre de l'art. 19j LFLP doit être versée une fois par an avant le 15 décembre à l'institution de prévoyance de ce dernier (à titre subsidiaire à l'institution supplétive). Notre règlement des prestations prévoyait au contraire que la rente soit versée normalement sous forme de capital et uniquement sur demande en tant que rente régulière. L'art. 61 al. 4 et 5 a été corrigé.

CONCLUSION CULINAIRE DANS L'OPEN SPACE À WANGEN BEI OLTEN



La cérémonie du bouquet n'a pas pu avoir lieu au printemps en raison de la COVID-19. C'est pourquoi la Fondation Abendrot a convié les participants à un repas commun le 26 août 2020 dans l'open space de la commune de Wangen bei Olten. Les artisans et entrepreneurs venus en grand nombre ont été régalingés par le boucher du village alors que régnaient d'agréables températures.

La Fondation Abendrot a ainsi remercié les corps de métier pour leur engagement considérable, le travail accompli et la conduite à terme sans problèmes du projet, en ces temps difficiles. À cette occasion, les artisans ont eu tout loisir de visiter le résultat d'ensemble très réussi dans l'ancien hall de couture.

Le concept des ateliers de travail et de vie a suscité un grand enthousiasme notamment parmi les personnes en recherche de logement. La majorité des 20 unités destinées à travailler et à se loger avaient déjà été louées avant le démarrage des locations le 1^{er} septembre 2020. Les premières locations des 44 nouveaux appartements attenants à l'ancienne usine de vêtements Kleider Frey ont commencé fin août. La date d'emménagement prévue est le 1^{er} février 2021.

www.arealfrey.ch



Nos heures de bureau : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Newsletter : abonnez-vous à notre newsletter périodique à l'adresse www.abendrot.ch/newsletter

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle
T 061 269 90 20 | stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch
